

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 6 septembre 2024**

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	17
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	5

Date de la convocation
02/09/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le six septembre à vingt heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Isabelle Cuenot à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez, Christophe Michel à François Garcia.  
Secrétaire de séance : Caroline Blain.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2024-09-061****OBJET : Réfection chemins ruraux.**

Le Maire indique que des travaux de réfection de chemins ruraux, comme le chemin du Touillon, doivent être réalisés. Il précise qu'il est possible d'obtenir certaines subventions c'est pourquoi il sollicite les membres du Conseil Municipal à lui donner pouvoir pour effectuer les démarches auprès des financeurs notamment le Département.

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Donnent pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches auprès des financeurs potentiels ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 12/09/2024
Reçu en préfecture le 12/09/2024
Publié le
ID : 025-200068401-20240906-2024_09_061-DE

Berger  
Levrault

